

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
D'AMENAGEMENT, DE GESTION ET DE  
VALORISATION DU BASSIN DE LA BRESLE**

**N°2021-59**

<p><b>OBJET :</b></p> <p><b>- Election des membres supplémentaires pour siéger au bureau du comité syndical du SMAB</b></p> <p><b>DATE DE LA CONVOCATION :</b></p> <p>01/02/2021</p>	<p>L'an deux mil vingt et un, Le 19 février à 9h30, les membres du Comité syndical légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de Mme LUCOT-AVRIL.</p> <p><u>Membres titulaires présents :</u> M. Gérard CHAIDRON, Mme. Virginie LUCOT-AVRIL, M. Christian ROUSSEL, Mme. Colette MICHAUX, M. Thierry HEBERT, M. David BLONDIN, M. Gérard LECUIR, M. Franck CORDIER, M. Olivier GENTY.</p> <p><u>Suppléants présents et remplaçants des titulaires pour les votes :</u> M. François SELLIER (remplace en qualité de titulaire M. QUENOT), M. Olivier HERNEQUÉ (remplace en qualité de titulaire M. BOUS), M. Michel CORDIER (remplace en qualité de titulaire M. BOUCRY).</p> <p><u>Membres titulaires/suppléants absents/excusés :</u> M. Firmin BOUCRY (suppléé par M. Michel CORDIER), M. François THIVERNY, M. Christophe BLAMPOIX, M. Jean-Claude QUENOT (<i>suppléé par M. François SELLIER</i>), M. Jean-Manuel BUQUET, M. Jacky LAMURÉ, M. Arnaud DE CHEZELLES, M. Emmanuel ROBIN, M. Eric ARNOUX, M. Jacky BAUDON, M. William BOUS (suppléé par M. HERNEQUÉ), M. Yves BEAURAIN, M. Hubert TRANCART, M. Alain DEGRY.</p> <p><u>Membres suppléants présents :</u> M. Louis QUEVAUVILLERS, M. Dany DELABOUGLISE.</p> <p><u>Membres ayant délivrance de pouvoir :</u> -</p>
<p><b>NOMBRE DE TITULAIRES :</b> 14</p> <p><b>En exercice</b> 14</p> <p><b>Présents</b> 12</p> <p><b>Votants</b> 12</p>	<p><b><u>-Election des membres supplémentaires pour siéger au bureau du comité syndical</u></b></p> <p><i>Vu l'arrêté préfectoral du 20/12/2019 portant création du syndicat mixte ainsi que les statuts qui y sont annexés,</i> <i>Vu la délibération 2020-37 qui fixe à 2 le nombre de membres supplémentaires,</i> <i>Vu les articles L2122-4 et -7 du CGCT,</i> <i>Vu les articles L5211-2 et -10 du CGCT.</i></p> <p>Mme la Présidente invite les membres du comité syndical à procéder à l'élection des deux membres supplémentaires pour siéger au bureau et pour cela demande aux candidats de se faire connaître.</p> <p>Mme Colette MICHAUX fait acte de candidature en qualité de 1<sup>er</sup> membre supplémentaire du bureau et Monsieur Christian ROUSSEL fait acte de candidature en qualité de 2<sup>ème</sup> membre supplémentaire du bureau</p> <p>☐ <i>A l'unanimité, les membres du conseil décident de procéder à bulletins secrets, par scrutin uninominal.</i></p> <p><i>Election du 1<sup>er</sup> membre du bureau</i> Chaque membre votant du comité syndical, à l'appel de son nom, dépose lui-même dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote sur modèle uniforme fourni par le syndicat. Tous les délégués titulaires présents (ou leurs suppléants en cas d'absence) prennent part au vote. Ils émargent, à cet effet, le registre prévu pour ce 1<sup>er</sup> tour de l'élection du 1<sup>er</sup> membre supplémentaire du bureau.</p>

Après le vote du dernier délégué, Mme la Présidente fait procéder au dépouillement des bulletins de vote.

M. SELLIER et M. HERNEQUE procèdent au dépouillement de ce 3<sup>ème</sup> vote. Il est constaté que 12 bulletins figurent dans l'urne confirmant ainsi le nombre de 12 votants.

☐ Avec 1 vote "BLANC", 0 vote "CONTRE" et 11 votes "POUR", la majorité absolue étant atteinte dès le 1<sup>er</sup> tour, Mme Virginie LUCOT-AVRIL déclare Mme Colette MICHAUX, élue en tant que 1<sup>ère</sup> membre supplémentaire du bureau.

*Election du 2<sup>ème</sup> membre du bureau*

Chaque membre votant du comité syndical, à l'appel de son nom, dépose lui-même dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote sur modèle uniforme fourni par le syndicat. Tous les délégués titulaires présents (ou leurs suppléants en cas d'absence) prennent part au vote. Ils émargent, à cet effet, le registre prévu pour ce 1<sup>er</sup> tour de l'élection du 2<sup>ème</sup> membre supplémentaire du bureau.

Après le vote du dernier délégué, Mme la Présidente fait procéder au dépouillement des bulletins de vote.

M. SELLIER et M. HERNEQUE procèdent au dépouillement de ce 4<sup>ème</sup> vote. Il est constaté que 12 bulletins figurent dans l'urne confirmant ainsi le nombre de 12 votants.

☐ Avec 2 votes "BLANCS", 0 vote "CONTRE" et 10 votes "POUR", la majorité absolue étant atteinte dès le 1<sup>er</sup> tour, Mme Virginie LUCOT-AVRIL déclare M. Christian ROUSSEL, élu en tant que 2<sup>ème</sup> membre supplémentaire du bureau.

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat :  
Acte exécutoire le :  
la Présidente du syndicat mixte,  
Virginie LUCOT-AVRIL

**Pour extrait conforme,  
la Présidente du Syndicat,  
Mme Virginie LUCOT-AVRIL**

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT  
DE GESTION ET DE VALORISATION  
DU BASSIN DE LA BRÉSLE (SMAB)**  
3, rue Soeur Badiou - 76390 AUMAËLE  
Tél. : 02 35 17 41 55 www.eptb-bresle.com

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT  
DE GESTION ET DE VALORISATION  
DU BASSIN DE LA BRÉSLE (SMAB)**  
3, rue Soeur Badiou - 76390 AUMAËLE  
Tél. : 02 35 17 41 55 www.eptb-bresle.com